



# Fédération Wallonne de Quad de Randonnée

Asbl n° 0883.194.896

Siège social : Thanville, 17 - 5574 Beauraing (Pondrome)

Tél : 082/21.94.88 - [info@fwqr.eu](mailto:info@fwqr.eu) - [www.fwqr.eu](http://www.fwqr.eu)

Thanville, le 11 février 2010

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les échevins et conseillers communaux  
6950 Nassogne

**Objet:** - circulation des quads, buggy et SSV et randonnées avec demande de dérogation du 20/2/2010

Madame, Monsieur,

Nous avons appris que dans votre commune allait s'organiser une randonnée libre et fléchée de quads et de motos nécessitant une dérogation afin de pouvoir circuler dans les bois.

Nous avons, vous et nous, quelques années d'expérience dans ce domaine. Nous avons donc tous pu constater que ce type de randonnée, dans laquelle l'encadrement est quasiment inexistant, laisse libre cours à des comportements inadmissibles vis-à-vis de l'environnement et des autres usagers (vitesse excessive, bruit, etc). Continuer à autoriser ce type de randonnée, c'est se rendre co-responsable des conséquences.

Notre objectif n'est pas d'interdire toute randonnée, mais bien de les gérer au mieux afin qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable. Nous vous proposons donc une collaboration active par laquelle nous assurerons l'encadrement de ce type d'activité. Outre l'encadrement, la limitation du nombre de participants à 300 est encore trop élevée! Enfin, le port d'un dossard par les participants donne l'apparence d'une compétition et est donc mal perçu par le public. Ce dossard devient totalement inutile dans le cadre d'une randonnée encadrée, où seul les guides agréés par la fédération portent un gilet fluo numéroté et ont la responsabilité de leur groupe de 10 quads.

Nous pratiquons, au sein de la fédération, la randonnée encadrée depuis 4 ans et pouvons donc affirmer qu'il s'agit de la meilleure manière de gérer ce type d'activité. De plus, un contrôle technique doit être obligatoire avec mise à l'écart effective de tout quad non conforme au niveau bruit ainsi qu'au niveau immatriculation et assurances. Ceci doit faire partie du cahier de charges imposé à tout organisateur. En 2009, nous avons réalisé le contrôle technique de la randonnée de Forrières. Nous avons constaté qu'environ 30% des véhicules contrôlés n'étaient pas conformes principalement aux normes de bruit mais aussi par rapport à l'obligation d'assurance responsabilité civile. Malgré cela aucun véhicule n'a été refusé par l'organisation. Nous espérons qu'il en sera autrement cette année.

Nous vous invitons à visiter notre site web, afin de faire connaissance et ainsi, nous l'espérons, vous donner envie d'entamer une collaboration avec nous.

Dans l'espoir d'un dialogue constructif, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

JP Vander Elst  
Président